



Course de Côte Nationale PEA VHC DE LA Broque

Version 04 Mars 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 10/11/12 juillet 2026 avec le concours du SALM AUTOSPORT et la Ville de LA Broque sous le patronage du comité de pilotage, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée dénommée :

17^{ème} course de côte nationale PEA VHC de LA Broque

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N°20 en date du 10 / 03 /26
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du 22 /04 /26
356

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Roland GEREKE	350355	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Secrétaire du Collège	M ^{me} Danièle HARTL	27116	0306
Directeur de Course :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Serge BULLIER	19678	0409
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Marc BACHOFFNER	232714	0323
	M. Emile TENA	124058	0305
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	M. Marc ANTOINE	315699	0308

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 02 juillet 2026 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 06 juillet 2026 à 22h00.
Vérifications administratives :	Vendredi 10 juillet 2026 – 12 h 45 à 19 h 45 salle polyvalente de la Broque
Vérifications techniques :	Vendredi 10 juillet 2025 – 13 h 00 à 20 h 00 Parking Collège en face salle polyvalente LA Broque
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :	vendredi 10 juillet 2026 à 21 h 00
Briefing des Commissaires :	Samedi 11 juillet 2026 à 07 h 00 Salle polyvalente la Broque
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	Samedi 11 juillet 2026 30 mn après la fin des essais chronométrés.

ESSAIS CHRONOMETRES :

1 ^{ère} montée	Samedi 11 juillet 2026 à partir de 08h40
2 ^{ème} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin des essais chronos série B et série A
1 ^{ère} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à partir de 08h30
2 ^{ème} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à la fin des essais chronos série B et série A

COURSE

1 ^{ère} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin de la 1 ^{ère} montée série B et série A
Si avant 16 h 15	
2 ^{ème} montée	Samedi 11 juillet 2026 à la fin de la 2 ^{ème} montée série B et série A
3 ^{ème} montée	Dimanche 12 juillet 2026 à la fin de la 1 ^{ère} montée série B et série A

Si avant 16 h 15
4^{ème} montée

Dimanche 12 juillet 2026 à la fin de la 2ème montée série B et série A

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

REMISE DES PRIX : **Dimanche 12 juillet 2026, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs au Parc fermé VHC**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Vendredi 12 juillet 2026 à 19 h 00 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des Concurrents tous Championnats confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equiperment des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2026.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2026, sauf les frais de participation qui sont fixés à 360 € réduits à 180 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 144 euros

Date de clôture des engagements : **Judi 02 juillet 2026 à 24h00** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du permis de conduire

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des courses de côte 2026.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P – *Ordre de départ*

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

11.2.2P – *Essais*

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

11.2.3P – *Carburants – Pneumatiques – Equipements*

Conforme au règlement standard des courses de côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – *Numéros de Course*

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2.5P – *Echauffement des pneumatiques*

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026

11.2.6P – *Conférence aux pilotes (briefing)*

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P – *Pénalités*

Conforme au règlement standard des courses de côtes 2026.

11.2.8P – *Classements*

Pour les essais chronométrés

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la Course

L'épreuve se disputera en deux manches **OBLIGATOIRES et le classement s'effectuera sur la meilleure montée**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des quatre montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé Final pendant 30 minutes et devront être placées sous la structure, non chargées, à disposition de la direction de course.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Il ne sera pas établi de classement général.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement par classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- un classement série A et série B séparées,
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Parc Concurrents VHC 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs